

Prêt participatif de développement

Objet d'intervention

Financer les besoins matériels, immatériels, de besoin en fonds de roulement pour des projets allant de 30 000 à 150 000 euros.

Bénéficiaires

Entreprises en développement (plus de 3 ans d'existence) dont l'investissement est compris entre 30 000 et 150 000 euros.

Modalités et conditions d'attribution

Dépenses éligibles :

Le PPD permet de financer les dépenses matérielles, immatérielles et de besoin en fonds de roulement des sociétés.

Nature et modalités de l'aide :

- ❖ Montant de l'avance remboursable : de 15 000 à 75 000 euros, égal à 50% maximum de l'assiette éligible, dans la limite des fonds propres et du prêt bancaire associé
- ❖ Durée : 7 ans, avec 2 ans de différé dans le remboursement de l'aide
- ❖ Taux : 4.06% par an actuellement
- ❖ Aucune garantie nécessaire